



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 24

Mise en ligne le 28 Juin 2025
République Française

Délibération N° 2025-50
Conseil Municipal du 25 Juin 2025

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGIER - S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. HIBON-MINET

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. GUIRAO

Tarification des manifestations culturelles – Représentation théâtrale « Cœurs en Mêlée » par la Compagnie du Bélier le 28 septembre 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles, et notamment le tarif d'entrée pour la pièce de théâtre « Cœurs en mêlée » présentée par la Compagnie du Bélier à la salle des fêtes le 28 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- De fixer le prix d'entrée pour la représentation théâtrale « Cœurs en mêlée » prévue le 28 septembre 2025 à 5 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE